

# REGLEMENT CHAMPIONNAT MIXTE - SAISON 2020/2021

Le championnat mixte compte cette saison 18 équipes.

## DEROULEMENT :

- 1<sup>ère</sup> partie :
  - 2 poules de 9 équipes  
Rencontres du 12/10/20 au 08/01/21 en matchs allers uniquement.
  - Classement après cette première phase
  - Possibilité de report de matchs jusqu'au 12 Janvier 2021, dernier délai.**
- 2<sup>ème</sup> partie :
  - 3 poules de 6 (3 premiers de chaque poule et ainsi de suite...).
  - Rencontres du 25/01/21 au 16/04/21 en matchs allers / retours
  - Possibilité de report de matchs jusqu'au 7 Mai 2021, dernier délai.**

Les personnes nées en 2005 (à partir de M18) et avant peuvent jouer en championnat mixte avec un simple surclassement.

**ATTENTION : tout joueur ou joueuse ayant participé à une ou plusieurs rencontres régionales ou Pré-Nationales, ne peut évoluer en championnat mixte. Cette règle s'applique également pour les M18 ou les M20 ayant évolué en Région et +.**

Possibilité de jouer à 5 mais avec un minimum de trois joueuses sur le terrain.

*Si lors d'une rencontre une équipe présente seulement 2 filles et 3 garçons ou 4 garçons et 2 filles, elle sera perdue pour l'équipe.*

ESSAYER DE GARDER L'ESPRIT LOISIRS.

En cas de litige, seul le Comité Départemental de Volley Ball est habilité à le trancher.

Les feuilles de match doivent être adressées par courrier postal ou par messagerie électronique (joindre la feuille de match scannée) aussitôt après la rencontre, ceci dans le but de préparer le classement le plus rapidement possible.

Les équipes se doivent de valider les résultats des matchs via internet.

L'équipe citée la première, reçoit et arbitre.

**L'HEURE INDIQUEE SUR LE CALENDRIER EST L'HEURE DE DEBUT DE MATCH : LES EQUIPES DOIVENT SE PRESENTER ½ HEURE AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE. ESSAYER DE RESPECTER LES HORAIRES INDIQUES, NOTAMMENT POUR L'OUVERTURE DE LA SALLE.**

La date de la rencontre indiquée sur le calendrier n'est donnée qu'à titre indicatif. Cependant, il est préférable d'effectuer votre match dans la période indiquée.

La hauteur du filet doit être à 2,43 mètres, puisque le championnat est mixte.

La Commission Sportive (Volley Mixte)

COMITE DE LA MAYENNE VOLLEY-BALL : 109, Avenue Pierre de Coubertin Maison des Sports 53000 LAVAL

Tél : 02.43.67.07.25

mail : [secretariat@comitevolley53.fr](mailto:secretariat@comitevolley53.fr)

site: <http://www.comitevolley53.fr/>